

Querelle du luxe et « Doux commerce » Mandeville & Montesquieu



Querelle du luxe et « Doux commerce »

- 1. Préambule
- 2. Montesquieu et le « doux commerce »
- 3. La *Fable des abeilles* de Bernard Mandeville
- 4. Conclusion : la thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts » d'Elie Halévy

Préambule

- Thèse d'A. Hirschman (1977), *Les passions et les intérêts. Les justifications politiques du libéralisme avant son apogée* (voir dossier 1)
- A partir de Machiavel (*Le Prince*, 1532), l'art politique suppose la **manipulation réfléchie des défauts de la « nature humaine »**.

⇒ mise en œuvre de la « **théorie des passions compensatrices** » : utiliser une passion prédominante pour en contrecarrer d'autres (menaçantes pour l'ordre social)

Ex : Hobbes dans le *Léviathan*

Préambule

- « Théorie des **passions compensatrices** » : illustrations

« **La passion sur laquelle il convient de compter, c'est la crainte** » (Thomas Hobbes, *Léviathan*, chap. XIV)

« La seule passion donc que possèdent les hommes qui soit utile à la paix et à la tranquillité de la société, **c'est la peur, et plus on excite celle-ci, plus les hommes sont tranquilles et disciplinés.** » (Bernard Mandeville, *La fable des abeilles*)

Préambule

- Puis, au gré de l'expansion des activités commerciales, **l'intérêt pour le bien être matériel et le gain financier** se révèle être la plus régulatrice d'entre les "passions".
- A la thèse des passions compensatrices se substitue une **nouvelle doctrine opposant les passions destructrices aux intérêts régulateurs**
- La promotion de l'intérêt privé, assimilé à la poursuite du bien-être matériel et pécuniaire, semble le remède le plus propre à discipliner les passions

Préambule

- C'est dans ce contexte qu'émerge la « **théorie du doux commerce** » :

→ Le commerce est l'activité la plus propre à civiliser les peuples, à discipliner les passions, et à favoriser la paix entre nations.

- Le grand promoteur de cette idée est **Montesquieu**, dans *De l'esprit des lois* (1748)

Préambule

- **Mandeville** (1670-1733) pense également que les passions néfastes (orgueil, ambition, envie) peuvent être canalisées dans l'activité économique et la poursuite du plaisir matériel.
- Sa *Fable des abeilles* (1714) s'inscrit dans un débat ancien sur le **bien fondé du luxe**.
- Pour Mandeville, le **luxe est nécessaire à la prospérité de la société** car il canalise les passions et génère des emplois en abondance.

Préambule

- Ces deux thèses illustrent l'idée selon laquelle les activités économiques et commerciales apparaissent, au XVIIIe siècle, comme des **instances de pacification et de régulation sociale**
- L'idée, également, que le « marché » et les échanges permettent **l'harmonisation spontanée des intérêts privés**
- En résumé, l'idée selon laquelle **l'économie est susceptible de réussir là où le politique et la morale échouent.**

Montesquieu et le « doux commerce »

- Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de **Montesquieu** est né le 18 janvier 1689 à la Brède (Gironde) et mort le 10 février 1755 à Paris.
- Figure majeure des Lumières françaises
- Son œuvre la plus importante est ***De l'esprit des lois* (1748)**.
- Montesquieu y prône la **séparation des pouvoirs** (exécutif, législatif et judiciaire) et y avance une « **théorie des climats** », qui expliquerait les différences de mœurs et de législations selon les nations.

Montesquieu et le « doux commerce »

- C'est également dans l'**Esprit des lois** que Montesquieu avance sa « **théorie du doux commerce** ».
- De fait, celle-ci tient en quelques paragraphes, concentrés dans les **livres XX et XXI** de l'ouvrage.

Montesquieu et le « doux commerce »

« Le commerce guérit des préjugés destructeurs et **c'est presque une règle générale que, partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces.**

Qu'on ne s'étonne donc point si nos mœurs sont moins féroces qu'elles ne l'étaient autrefois. **Le commerce a fait que la connaissance des mœurs de toutes les nations a pénétré partout:** on les a comparées entre elles, et il en a résulté de grands biens. » (livre XX, chap. 1)

→ le commerce favorise non seulement la circulation des biens, **mais aussi celle des idées, des mœurs**, et rapproche les populations en les aidant à mieux se comprendre.

Montesquieu et le « doux commerce »

- NB : Il y a **deux sens du mot « commerce »** en français

- les **activités d'échanges**, de ventes et d'achats

(Académie 3^e ed. 1740: « Trafic, négoce de marchandises, d'argent, soit en gros, soit en détail »)

- les **relations sociales et affectives** entre personnes

(Ac 3^e ed. 1740 : « Communication & correspondance ordinaire avec quelqu'un, soit pour la société seulement, soit aussi pour quelques affaires »)

Montesquieu et le « doux commerce »

« **L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes: si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels.** » (livre XX, chap. 2)

→ le commerce pacifie les relations entre nations et « harmonise » leurs intérêts réciproques

Montesquieu et le « doux commerce »

- Au contraire des « mercantilistes », Montesquieu pense le commerce comme un **jeu à somme positive**, mutuellement bénéfique aux intérêts des deux parties

→ **harmonisation ou identité des intérêts**, rendus compatibles par le « marché ».

Montesquieu et le « doux commerce »

- En énumérant les avantages du commerce, Montesquieu anticipe ce que dira Smith sur **la division du travail** :

« Non seulement un commerce qui ne donne rien peut être utile, un commerce même désavantageux peut l'être. J'ai ouï dire en Hollande que la pêche de la baleine, en général, ne rend presque jamais ce qu'elle coûte: mais ceux qui ont été employés à la construction du vaisseau, ceux qui ont fourni les agrès, les appareils, les vivres, sont aussi ceux qui prennent le principal intérêt à cette pêche. Perdissent-ils sur la pêche, ils ont gagné sur les fournitures. » (XX, 6)

Montesquieu et le « doux commerce »

- Une autre vertu de la « liberté du commerce » est de favoriser la concurrence entre vendeurs :

« La vraie maxime est de n'exclure aucune nation de son commerce sans de grandes raisons. Les Japonais ne commercent qu'avec deux nations, la chinoise et la hollandaise. Les Chinois gagnent mille pour cent sur le sucre, et quelquefois autant sur les retours. Les Hollandais font des profits à peu près pareils. Toute nation qui se conduira sur les maximes japonaises sera nécessairement trompée. C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises, et qui établit les vrais rapports entre elles. »

(XX, 9)

Montesquieu et le « doux commerce »

- Comme l'expliquera plus tard Smith, cette concurrence est avantageuse au commerce en général (et à la société), mais pas à un marchand particulier :

« La liberté du commerce n'est pas une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils veulent; ce serait bien plutôt sa servitude. **Ce qui gêne le commerçant ne gêne pas pour cela le commerce.** » (XX, 12)

Montesquieu et le « doux commerce »

- *A contrario*, le défaut de commerce exacerbe les passions et n'est pas sans rappeler l'état de guerre de Hobbes :

« Les Romains et les Parthes furent deux puissances rivales, qui combattirent, non pour savoir qui devait régner, mais exister. **Entre les deux empires, il se forma des déserts ;** entre les deux empires, on fut toujours sous les armes ; **bien loin qu'il y eût du commerce, il n'y eut pas même de communication. L'ambition, la jalousie, la religion, la haine, les mœurs, séparèrent tout.** » (XXI, 16)

Montesquieu et le « doux commerce »

- Le défaut de commerce est ainsi assimilé par Montesquieu aux mœurs barbares :

« L'empire romain fut envahi; et l'un des effets de la calamité générale fut **la destruction du commerce.** (...)

Bientôt il n'y eut presque plus de commerce en Europe; (...)

Dans ces temps-là s'établirent les droits insensés d'aubaine et de naufrage : les hommes pensèrent que les étrangers ne leur étant unis par aucune communication du droit civil, **ils ne leur devaient, d'un côté, aucune sorte de justice et, de l'autre, aucune sorte de pitié.** » (XXI, 17)

Montesquieu et le « doux commerce »

- Inversement, le développement du commerce dompte les passions néfastes en canalisant celles-ci vers la poursuite pacifique de l'intérêt particulier :

« Il est heureux pour les hommes d'être dans une situation où, pendant que leurs passions leur inspirent la pensée d'être méchants, ils ont pourtant intérêt de ne pas l'être. »
(XXI, 20)

- Montesquieu semble se faire le porte-parole de la **doctrine opposant les intérêts régulateurs aux passions.**

La Fable des abeilles de Mandeville

- Bernard Mandeville est né le 15 novembre 1670 à Rotterdam en Hollande
- 1691 : Il obtient un **doctorat de médecine** et se spécialise dans le traitement des maladies nerveuses.
- 1693 : Il s'établit en Angleterre et publie des travaux dans les champs de la médecine, de la religion, de la morale ou encore de la poésie.
- 21 janvier 1733 : décès à Hackney (grand Londres)

La Fable des abeilles de Mandeville

- Son œuvre la plus célèbre est ***La Fable des abeilles* (1714)**.
- En 1705 Mandeville publie un petit poème intitulé *The Grumbling Hive, or Knaves Turn'd Honest* (*La ruche ronchonreuse, ou les fripons devenus honnêtes*).
- En 1714, le poème est retitré *La Fable des abeilles*, et ajouté d'un commentaire extensif en prose.
- La morale de la fable, “**vices privés, bénéfices publics**” fait scandale.
- L'ouvrage connaît plusieurs rééditions du vivant de Mandeville et est traduit en français en 1740.

La Fable des abeilles de Mandeville

- La fable de Mandeville s'inscrit dans **un débat séculaire sur le bien-fondé du luxe** qui remonte, au moins, à l'Antiquité.
- Production et consommation somptuaires sont-elles moralement condamnables?
- Les dépenses somptuaires étaient auparavant justifiées comme **signes ostentatoires de la puissance politique** du souverain et des classes aristocratiques.
- **Mandeville va les justifier d'un point de vue économique**

La Fable des abeilles de Mandeville

- Mandeville conte l'histoire une ruche qui symbolise la société humaine.

⇒ **deux temps dans son récit.**

- Dans un **premier temps**, les abeilles sont égoïstes, corrompues, vaniteuses, dépensières... et pourtant **la ruche est florissante !**

« Chaque ordre était ainsi rempli de vices, mais la Nation même jouissait d'une heureuse prospérité. (...). **Les vices des particuliers contribuaient à la félicité publique.** »

- En effet le **luxe donnant du travail « à un million de pauvres »**, chacun à un emploi, un revenu, et dépense de sorte à alimenter un cercle vertueux de prospérité.

La Fable des abeilles de Mandeville

- « **Le luxe fastueux occupait des millions de pauvres** [*Luxury Employ'd a Million of the Poor*]. **La vanité, cette passion si détestée, donnait de l'occupation à un plus grand nombre encore. L'envie même et l'amour-propre, ministres de l'industrie, faisaient fleurir les arts et le commerce. (...)** C'est ainsi que le vice produisant la ruse, et que la ruse se joignant à l'industrie, on vit peu à peu la ruche abonder de toutes les commodités de la vie. Les plaisirs réels, les douceurs de la vie, l'aise et le repos étaient devenus des biens si communs que les pauvres mêmes vivaient plus agréablement alors que les riches ne le faisaient auparavant. On ne pouvait rien ajouter au bonheur de cette société. »

La Fable des abeilles de Mandeville

- Dans le second temps du récit, par crainte d'une punition divine, **les abeilles décident de devenir vertueuses et économes.**

« *Bon Dieux ! accordez-nous seulement la probité.* »

- Conséquence : **les emplois disparaissent**, la ruche est désertée par la plupart de ses habitants, et finit par tomber en décrépitude.

La Fable des abeilles de Mandeville

- Mandeville multiplie les exemples.
- Les abeilles étant devenues honnêtes, plus besoin d'avocats, prisons, serruriers, gardiens etc. : « **Dame Justice aux yeux bandés, assise sur un nuage, fut chassée dans les airs accompagnée de ce cortège. Autour de son char et derrière il y avait ses sergents, huissiers, et ses domestiques de toute espèce qui se nourrissent des larmes des infortunés.** »
- « **L'architecture, cet art merveilleux, fut entièrement abandonné. Les artisans ne trouvaient plus personne qui voulut les employer. Les peintres ne se rendaient plus célèbres par leur pinceau. Le sculpteur, le graveur, le ciseleur et le statuaire n'étaient plus nommés dans la Ruche.** »
- Comme il n'y a plus d'attrait pour la mode, « **tous les ouvriers qui travaillaient les riches étoffes de soie et d'argent et tous les artisans qui en dépendent, se retirent** »

La Fable des abeilles de Mandeville

- **Moralité : les vices privés, lorsqu'ils sont orientés vers la dépense et la consommation, engendrent des bénéfices collectifs.**

« Quittez donc vos plaintes, mortels insensés ! En vain vous cherchez à associer la grandeur d'une Nation avec la probité. (...) »

Il faut que la fraude, le luxe et la vanité subsistent, si nous voulons en retirer les doux fruits. (...) »

Le vice est aussi nécessaire dans un Etat florissant que la faim est nécessaire pour nous obliger à manger. »

La Fable des abeilles de Mandeville

- La postérité de la Fable des abeilles est importante :
- Mandeville est l'un des premiers auteurs à mettre en avant **le rôle moteur de la dépense et de la consommation** dans le fonctionnement de l'économie (salué par Keynes dans chap. 23 de la *Théorie générale*)
- Mandeville souligne également l'importance de la **division du travail**
- Selon Louis Dumont (*Homo æqualis*, 1977) c'est avec cette fable que **l'économie se serait émancipée de la morale.**

La Fable des abeilles de Mandeville

- Selon Louis Dumont (*Homo æqualis*, 1977) c'est avec cette fable que **l'économie se serait émancipée de la morale.**
- Mandeville postule que l'égoïsme, la vanité, le désir de richesse et de distinction sont le ciment de l'organisation sociale et de la prospérité commune
 - ⇒ **les considérations en termes de prospérité économique l'emportent sur les critères de la morale privée**
 - ⇒ en matière d'économie, la morale doit être mise de côté.

La Fable des abeilles de Mandeville

- Enfin, tout comme Montesquieu, Mandeville émet l'idée que **l'activité économique est susceptible de rendre compatible – sans intervention extérieure - les intérêts privés** de tout un chacun :

« Ainsi les membres de la société, en suivant des routes absolument contraires, s'aidaient comme par dépit. »

- Ce qui nous amène à la thèse formulée par Elie Halévy.

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Elie Halévy (1870-1937) est un philosophe et historien des idées libéral.
- Dans son ouvrage *La formation du radicalisme philosophique* (1901-1904) il place l'accent sur le problème, crucial au XVIIIe siècle, de l'articulation des conduites privées au bien commun.
- Halévy cherche à démontrer que les activités économiques (le « marché ») permettent l'articulation spontanée des intérêts privés.

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Halévy distingue en fait trois « thèses », chez les auteurs du XVIIIe siècle :
 - la thèse de la « **fusion sympathique des intérêts** », selon laquelle l'identification entre intérêts privé et général s'opère spontanément par l'intermédiaire d'un principe qui nous intéresse au bonheur de notre prochain (cf. sympathie chez Smith) ;
 - celle de « **l'identité artificielle des intérêts** », où l'on considère qu'il appartient au législateur d'opérer l'identification entre intérêt privé et intérêt général.
 - la thèse de « **l'identité naturelle des intérêts** », selon laquelle "les égoïsmes s'harmonisent d'une manière immédiate" ;

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Si Halévy reconnaît que chacune de ces trois thèses peut-être rencontrée chez des auteurs tels que Hume ou Smith, la thèse de l'identité naturelle des intérêts » prévaut sur les deux autres :

« La thèse fondamentale, dont toutes les autres thèses, chez Adam Smith, sont les corollaires (...) est **la thèse de l'identité naturelle des intérêts, ou, si l'on veut, de l'harmonie spontanée des égoïsmes** » (Halévy 1901-1904, vol. 1, p. 113)

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Selon Halévy, bien qu'il ait pu fonder sa philosophie morale sur la sympathie, **Smith a conçu l'homme comme « exclusivement ou, du moins, fondamentalement égoïste »** (*ibid.*, p. 113) parce qu'il s'est intéressé aux phénomènes économiques.
- Halévy voit dans l'importance accordée par Smith aux effets bénéfiques de la **division du travail** une « **démonstration du théorème de l'identité naturelle des intérêts** » (*ibid.*, p. 115)
- L'échange serait à cet égard « **la cause première de l'harmonie des égoïsmes** » (*ibid.*, p. 116).

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Halévy, tout comme Dumont (1977) plus tard, présente Adam Smith comme un continuateur de Mandeville :

« La doctrine économique d'Adam Smith, c'est la doctrine de Mandeville, exposée sous une forme non plus paradoxale et littéraire, mais rationnelle et scientifique ; le principe de l'identité des intérêts n'est peut-être pas un principe vrai à l'exclusion de tous les autres, mais c'est un principe d'application constante – générale sinon universelle – en matière d'économie politique. » (ibid., p. 114)

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Le point de vue d'Halévy (tout comme celui de Dumont) est, comme on verra, critiquable :
 - repose sur un **double amalgame** sémantique (self-love = égoïsme /sympathie = bienveillance)
 - **surévalue l'influence de Mandeville** sur Smith
 - repose sur une **lecture sélective** et orientée

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Halévy (et Dumont) **surévalue l'influence de Mandeville** sur Smith
- Smith reprend certes l'argument de Mandeville sur le luxe dans la *Théorie des sentiments moraux* (1759) mais le parallèle s'arrête là.
- Smith est très critique envers le « système licencieux » du « docteur Mandeville », **auquel il reproche d'anéantir toute distinction entre vice et vertu** et de rapporter toute action dont l'apparence est louable à la vanité.
- Smith va répondre à Mandeville en distinguant « désir d'éloge » et « désir *d'être digne* d'éloge » (→ spectateur impartial).

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- La lecture d'Halévy est **sélective et biaisée** :
 - Smith ne conçoit pas l'homme comme un être « fondamentalement égoïste ». Au contraire, le système de la sympathie qu'il développe dans sa TSM vise en premier lieu les théories de l'égoïsme :

« Aussi égoïste que l'homme puisse être supposé, il y a évidemment certains principes dans sa nature qui **le conduisent à s'intéresser à la fortune des autres** et qui lui rendent nécessaire leur bonheur, **quoiqu'il n'en retire rien d'autre que le plaisir de les voir heureux** » (1^{er} § de la TSM)

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- La lecture d'Halévy est **sélective et biaisée** :
 - Smith souligne aussi bien les effets vertueux de la division du travail, dans le livre 1 de la RN, qu'il en dénonce les effets pervers, dans le livre 5.

Smith était en effet tout à fait conscient que la **division technique du travail tend à corrompre le corps et l'esprit du travailleur**, « qui devient généralement aussi bête et ignorant qu'une créature humaine peut le devenir », et à le désocialiser (RN, livre 5, chapitre 1).

La thèse de « l'harmonie naturelle des intérêts »

- Comme le remarque Vergara (2002), aucun auteur du calibre intellectuel d'un Smith n'a soutenu une thèse aussi absurde au regard du contexte intellectuel de l'époque.
- Empiriste, Smith ne savait que trop qu'**une telle thèse est quotidiennement démentie par l'observation.**
- On trouve ainsi de **nombreux contre-exemples** à la thèse de « l'identité naturelle des intérêts » dans son œuvre, et dans la RN en particulier (effet pervers de la DTT, opposition d'intérêt entre employeurs et travailleurs, entre intérêt des capitalistes et intérêt général, etc.)

« L'intérêt particulier de ceux qui exercent une branche particulière de commerce ou de manufacture **est toujours, à quelques égards, différent et même contraire à celui du public.** (...) Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens, **doit toujours être reçue avec la plus grande défiance, et ne jamais être adoptée qu'après un long et sérieux examen, auquel il faut apporter, je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention.** Cette proposition vient d'une classe de gens dont l'intérêt ne saurait jamais être exactement le même que l'intérêt de la société, qui ont, en général, **intérêt à tromper le public et même à le surcharger et qui, en conséquence, ont déjà fait l'un et l'autre en beaucoup d'occasions** » (Smith 1776, livre I, conclusion)

- Les prochaines séances seront justement consacrées à Adam Smith.

